PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 7 novembre 2022 à 19h00 au 220 rue Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents : Messieurs Jean-Claude Giroux, Steeve Raby, Denis Laprise et Éric Talbot ainsi que mesdames Lydiane Bernard et Madeleine Vermette, sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

2022-11-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE
Monsieur le maire constatant le quorum, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'ouvrir la séance.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-02 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Sur une proposition de monsieur Éric Talbot, appuyé par madame Madeleine Vermette, il est résolu d'accepter l'ordre du jour présenté en ajoutant les points 6-G Utilisation des fonds de roulement 12 -H Cadeaux de Noël pour les jeunes.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022
4. Approbation des comptes
5. Correspondance
   a- Remerciement de Monsieur le Curé
   b- Communication du MAMH concernant le dépôt des états financiers
   c- Remerciement de la Fondation du CEGEP de La Pocatière
6. Administratif
   a- Représentants de la Municipalité au Comité de l'Héritage
   b- Adoption du règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
   c- Recrutement et sélection pour le poste de DG
   d- Offre de formation sur la gestion financière municipale
   e- Suivi du budget
   f- Planification des séances de travail sur le budget et le PTI
7. Travaux publics
   a- Suivi des travaux
   b-Reddition de compte de la TECQ
   c- Déneigement du bac et du point d'eau
   d- Demande pour déneigement supplémentaire et autre condition
8. Incendie et sécurité
   a- Suivi de la présentation du directeur incendie (SUMI)
   b- Guide de l'élu municipal en sécurité incendie
   c- Plan municipal de sécurité civile en commun
9. Eau potable
10. Eaux usées
11. Loisirs
    a- Patinoire, suivi de l'offre d'emploi
    b- Halloween, suivi des activités
    c- Suivi de la rencontre du Comité loisirs intermunicipal
12. Résolutions diverses
    a- Demande de permis pour retrait d'une obstruction dans un cours d'eau

b- Demande pour paniers de Noël
c- Demande des Mains Unies
d- Demande d'aide financière pour la surveillance du midi des enfants qui dînent à l'École de la Colline
e- Demande de bacs
f- Demande d'un droit de passage à Monsieur Daniel Paulin pour l'utilisation de leur passerelle sur le parcours et suivi de l'avancement des travaux
g- Demande pour la Bibliomobile

13. Varia
a- Suivi de l'ouverture de la garderie
b- ABC Invitation assemblée générale annuelle
c- Suivi de l'Accueil des Nouveaux Arrivants
d- Nouvelles règles applicables au forfait annuel de soutien CIM
e- Révision du plan de gestion des matières résiduelles
f- Invitation à joindre le réseau des élues en Chaudière-Appalaches
g- Suivi de la demande PRIMA
h- Projet de murale
i- Demande de soutien du Bistro d'érable
j- Vidéo enregistré lors du congrès auquel participe Monsieur le Maire

14. Période de questions
15. Levée de la séance

2022-11-03 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 3 octobre 2022 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire trésorière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-04 : APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 160 743.43 $ qui incluent les salaires.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées à la résolution 2022-11-04.

Claudette Aubé

5- CORRESPONDANCE

A- Remerciement de Monsieur le Curé
Monsieur le Curé adresse des remerciements aux élus qui ont décidé de ne pas hausser le montant de son loyer mensuel.

B- Communication du MAMH concernant le dépôt des états financiers
Le MAMH a transmis un rappel qu'il est requis de déposer ses états financiers à l'échéance requise.

C- Remerciement de la Fondation du CEGEP de La Pocatière
La Fondation du CEGEP de La Pocatière remercie la Municipalité pour la contribution financière qui leur a été accordée.

6- ADMINISTRATIF

A- Représentants de la Municipalité au Comité de l'Héritage
Comme il est requis d'avoir deux élus municipaux au sein du Comité de l'Héritage et qu'il ne reste que monsieur Jean-Claude Giroux, une vérification est faite auprès des élus afin de combler le poste restant.

2022-11-05 : ADOPTION DU REGLEMENT EDICTANT LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 6 septembre 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 6 septembre 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 13 septembre 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 13 septembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption ou la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux,
Appuyé par madame Madeleine Vermette
et résolu à l'unanimité des conseillers, que le règlement 2022-06 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi
Adoptée à l'unanimité.

C- Recrutement et sélection pour le poste de DG
Des vérifications seront effectuées auprès de personnes potentielles.

D-Offre de formation sur la gestion financière municipale
Une offre de formation en gestion financière municipale est offerte par la MRC.

E-Suivi du budget
Les données de suivi du budget sont remises aux élus.

F-Planification des séances de travail sur le budget et le PTI
Messieurs Gilles Giroux et Jean-Claude Giroux et madame Madeleine Vermette formeront le comité de travail pour préparer le budget.

2022-11-06 : UTILISATION DES FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la Municipalité est en attente d'aide financière pour la voirie et des projets d'investissement et qu'elle possède des placements rachetables à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny, il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'autoriser la directrice générale à racheter les placements requis pour les déposer au compte d'opérations.
Adoptée à l'unanimité.

7. TRAVAUX PUBLICS

A- Suivi des travaux
Il reste du nivelage et du gravier à ajouter dans la côte du Chemin du Grand Ruisseau ainsi qu'un poteau au coin du pont de la rue Principale ouest à la limite d'Armagh.

2022-11-07 : REDDITION DE COMPTE DE LA TECQ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu que :
-La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
-La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
-La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;
-La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
-La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

C- Déneigement du bac et du point d'eau
La Municipalité est en attente de réponses.

2022-11-08 : DEMANDE POUR DÉNEIGEMENT SUPPLÉMENTAIRE ET AUTRES CONDITIONS
Considérant le besoin de faire déneiger un passage entre le stationnement du complexe municipal et l'entrée située à l'est de l'entrée du bureau municipal sans emprunter la rue Principale, par mesure de sécurité ;
Considérant qu'il est requis de faire également déneiger un passage menant à l'espace de jeux des jeunes de la garderie ;
Considérant qu'en raison de l'horaire de la garderie, le déneigement permettant l'accès à la garderie doit être fait pour 6h30 le matin ;
Il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu de mandater monsieur Robert Mercier pour le déneigement de deux passages tel que mentionné précédemment, incluant du sablage, et que le déneigement permettant l'accès à la garderie soit fait pour 6h30 le matin au coût de 1 000$ plus taxes pour la saison hivernale 2022-2023.
Adoptée à la majorité des conseillers, monsieur Denis Laprise ayant voté contre.

8. INCENDIE ET SÉCURITÉ

A- Suivi de la présentation du directeur incendie (SUMI)
Décision reportée à la prochaine séance du conseil.

B- Guide de l'élu municipal en sécurité incendie
Le guide de l'élu municipal en sécurité incendie publié par le Ministère de la Sécurité publique est remis aux élus.

C- Plan municipal de sécurité civile en commun
La mise à jour est effectuée et sera remise à la MRC et aux élus.

9. EAU POTABLE
Aucun sujet.

10. EAUX USÉES : Aucun sujet.

11. LOISIRS

A- Patinoire, suivi de l'offre d'emploi
Un publipostage sera effectué.

B- Halloween, suivi des activités
Les activités organisées par le Comité des Loisirs furent très appréciées. À revoir pour l'an prochain.

C- Suivi de la rencontre du Comité loisirs intermunicipal
La directrice générale, ayant assisté à la dernière rencontre, résume les sujets discutés : l'outil Qidigo pour réservation et publication d'activités diverses et la proposition de modification des terrains de jeux regroupant les jeunes par groupes d'âge.

12. RÉSOLUTIONS DIVERSES

2022-11-09 : DEMANDE DE PERMIS POUR RETRAIT D'UNE OBSTRUCTION DANS UN COURS D'EAU
Considérant qu'il est requis de procéder au nettoyage d'un cours d'eau croisant la Route Sirois Sud afin de protéger la structure de cette route et d'éviter des débordements, il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu de demander à la MRC de Montmagny un permis pour enlever une obstruction se trouvant dans un cours d'eau se trouvant dans le lot 5 761 993 et de stabiliser la sortie du ponceau avec de l'empierrement.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

B- Demande pour paniers de Noël.
Pour la collecte des denrées non périssables pour les paniers de Noël, monsieur Réal Lemelin aidé de membres des Chevaliers de Colomb en feront la collecte à la salle municipale le 3 décembre prochain.

2022-11-10 : DEMANDE DES MAINS UNIES
Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu de contribuer pour un montant de 250.00$ au ménage de la cuisine que les membres des Mains Unies de Sainte-Euphémie proposent d'effectuer.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-11 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SURVEILLANCE DU MIDI DES ENFANTS QUI DÎNENT À L'ÉCOLE DE LA COLLINE
Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'accorder à l'École de la Colline un montant de 50$ par enfant de Sainte-Euphémie qui dîne à l'école pour aider à la surveillance du midi pour un montant total de 850 $.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

E- Demande de bacs
Deux bacs verts seront achetés.

F- Demande d'un droit de passage à Monsieur Daniel Paulin pour l'utilisation de leur passerelle sur le parcours et suivi de l'avancement des travaux : Le sujet est modifié par Suivi de l'avancement des travaux de sentier
Le tracé du sentier partira de la tour Vidéotron jusqu'au Rang Sainte-Anne Est pour une distance de presque 2 kilomètres pour aller et la même distance pour revenir. Il reste à ajouter la pancarte indiquant l'entrée, des indications de parcours, une passerelle et des trottoirs. Il pourra être également ajouté un abri avec un poêle à bois semblable aux autres refuges du Parc des Appalaches.

2022-11-12 : DEMANDE POUR LA BIBLIOMOBILE
Il est proposé par madame Lydiane Bernard, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu de verser à l'ABC des Hauts Plateaux un montant de 20 $ par enfant qui a bénéficié de la visite de la Bibliomobile l'année dernière, soit un montant de 40 $ pour les aider à maintenir ce service dans notre milieu.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-13 : CADEAUX DE NOËL POUR LES JEUNES
Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu de contribuer pour un montant de 1 400 $ pour les cadeaux de Noël des jeunes de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

VARIA OUVERT

A- Suivi de l'ouverture de la garderie
Lors de l'ouverture, il y a eu près de 40 personnes présentent ainsi que les membres du Bureau coordonnateur. Les rénovations du local de la garderie ont impressionné les visiteurs. Un point de presse suivra sous peu.

B- ABC Invitation à l'assemblée générale
Les citoyens sont invités à l'assemblée générale de l'ABC des Hauts Plateaux qui se tiendra le 30 novembre à 18h30 au complexe municipal de Saint-Paul-de-Montminy. Lors de cette rencontre seront présentés des gratifications pour le projet Tissés Serrés.

C- Suivi de l'Accueil des Nouveaux Arrivants
L'activité a eu lieu le 22 octobre, à laquelle ont participé près de 70 personnes dont plusieurs nouveaux arrivants qui furent enchantés de l'accueil. Merci au Comité de l'Héritage et aux bénévoles qui ont pris charge de la logistique de l'activité.

D- Nouvelles règles applicables au forfait annuel de soutien CIM
Les élus sont informés de la modification de la tarification du soutien de CIM. La facture annuelle inclura 10 heures de soutien. Les heures requise en surplus seront facturées au taux horaire de 105 $.

E- Révision du plan de gestion des matières résiduelles
Un questionnaire est à remplir pour le 15 novembre dans le cadre de la révision du PGMR de la MRC de Montmagny.

G- Invitation à joindre le réseau des élues en Chaudière-Appalaches
L'invitation est remise aux deux dames faisant partie des élues.

H- Suivi de la demande PRIMA
Le Ministère demande de revoir des clauses de l'entente intervenue avec la Fabrique lors de la cession de l'immeuble. Ce projet concerne l'installation de siège élévateur au Complexe et à l'Héritage ainsi que la modification du plancher au jubé et le rehaussement de la balustrade au jubé par mesure de sécurité.

I- Projet de murale
Un projet est proposé par la MRC de Montmagny pour l'ajout d'une murale dans un endroit désigné par la Municipalité.

J- Demande de soutien du Bistro d'érable
La demande est remise aux élus, il s'agit d'une campagne de financement participatif sur La Ruche pour l'ajout d'un espace culinaire au Bistro d'érable.

K- Vidéo enregistré lors du congrès auquel participe Monsieur le Maire
Invitation est faite aux citoyens à visionner, à partir du site internet de la Municipalité, l'enregistrement effectué lors du congrès de la FQM, auquel participe Monsieur le Maire et traitant de la sécurité.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS
Une question est adressée concernant l'application de Géocentralis par laquelle les citoyens peuvent avoir accès à certains renseignements et cartes des propriétés de Sainte-Euphémie et de toures les municipalités de la MRC.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-11-14 : LEVÉE DE LA SÉANCE
Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu de lever la séance à 20h50.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Gilles Giroux, maire
Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière
Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 novembre 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 5 décembre 2022.